

## LE PROGRÈS

Le Progrès - Lyon

Informations générales, lundi, 27 août 2007, p. / www.leprogres.fr

« On a envie de rêver que son enfant aille à l'école »

« Les parents n'ont pas l'impression qu'on les entend »

Comme beaucoup de parents d'enfants handicapés, la mère de Chloé, 7 ans, a « envie de rêver que son enfant aille à l'école » et a le sentiment de « ne pas être entendue » et devoir se battre chaque année pour gagner quelques heures d'école.

Sonia Cardoner est « écoutante » sur la ligne téléphonique ouverte jeudi par l'Association des paralysés de France (APF), et présidente d'une association de parents à Illkirch-Graffenstaden (Bas-Rhin). « Les parents n'ont pas l'impression qu'on les entend. Si j'avais écouté les professionnels, ma fille serait en établissement spécialisé », dit-elle. Pour Chloé, handicapée moteur, « les difficultés ont commencé à 3 ans, au moment de l'entrée en maternelle, depuis c'est une bataille permanente », raconte Sonia. Cette année, Chloé entre en CP, accompagnée par une auxiliaire de vie scolaire (AVS) « pour 18 heures au lieu des 21 demandées », dans une classe spécialisée (CLIS) à 8 km de son domicile. Mais Sonia avait demandé un accompagnement pour une activité périscolaire dans l'école du quartier, pour que Chloé ne perde pas le contact avec ses amis « valides ». On le lui a refusé. C'est aussi contre la « scolarité alibi » que veut se battre Hélène Silvère, présidente de l'association « **C'est mon école à moi aussi** », regroupant 150 familles de la région lilloise. « Un enfant qui passe une demi-journée par semaine à l'école est-il scolarisé ? », interroge-t-elle. Son fils, Louis-Etienne, est épileptique. À la maternelle, on ne l'a accepté qu'un jour et demi par semaine. « On s'est battu pour qu'il entre en CP normal, on a gagné, mais il aurait pu développer plus d'apprentissages en maternelle, c'est dommage ».

© 2007 Le Progrès - Lyon. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20070827-PR-020070827\_IG\_036

**PUBLI-C** news-20070827-PR-020070827\_IG\_036

Ce certificat est émis à **M. Stephen Creton** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date de fin : **2007-09-05**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

